COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2022 - 2027

> « Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

Table des matières

TABLE DES ILLUSTRATIONS 3

CONTEXTE 4

CADRE REGLEMENTAIRE 4

DEFINITION ET ENJEUX AUTOUR DE LA REDUCTION DES DECHETS 4

La prévention des déchets 4

L'économie circulaire 5

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) 5

REGLEMENTATION AUTOUR DE LA GESTION DES DECHETS 6

Au niveau européen 6

Au niveau national 6

A l'échelle locale 6

LE TERRITOIRE DE LA CCB 7

POPULATION ET HABITAT 8

ACTIVITE ECONOMIQUE 10

Domaines d'activités 10

Loisirs et tourisme 10

Situation de l'emploi 11

PRATIQUES ET PERCEPTION DES CITOYENS ET PROFESSIONNELS FACE A LA GESTION ET LA PREVENTION DES DECHETS 12

Enquête sur les ménages 12

Enquête sur les professionnels 14

ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE 15

Organisation de la collecte 15

Résumé du schéma de collecte des déchets de la CCB 16

Les déchèteries 17

Collecte des encombrants 18

Exutoires 18

Coût du service 19

Bilan quantitatif 19

Composition des OMR et déchets de déchèteries 21

ACTIONS DE PREVENTION DEJA MENEES SUR LE TERRITOIRE 23

ACTIONS INTERNES AU SERVICE 23

Compostage 23

Distribution de caissettes de tri 23

Animations scolaires et grand public 24

EXEMPLES D'ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE PAR D'AUTRES SERVICES 24

AUTRES POLITIQUES TERRITORIALES TRANSVERSES 25

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 25

Contrat Régional d'Equilibre Territorial 25

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage 25

LEADER (Liaison Entre Actions Développement de l'Economie Rurale) 25

Contrat de Transition Ecologique et Solidaire 25

Territoire d'Industrie 25

Charte Zéro Déchet Plastique 25

CONSTITUTION DE LA CCES 26

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC 27

ANNEXE 28

Table des illustrations

Figure 1 : L'economie circulaire - ADEME 5
Figure 2 : Composition des dechets geres par les collectivites locales 5
Figure 3 : Legislation nationale - Gestion des dechets 6
Figure 4 : Les communes de la Communaute de Communes du Briançonnais 7
Figure 5 : Repartition de la population (%) par commune 8
Figure 6 : Repartition de la population (%) par tranche d'age 8
Figure 7 : Types de logements (2018) 9
Figure 8 : Repartition des typologies d'habitat par commune 9
Figure 9 : Categories de logements (2018) 9
Figure 10 : Repartition (%) des etablissements par secteur d'activite 10
Figure 11 : Nombre d'etablissements et de lits touristiques sur le territoire 10
Figure 12 : Variation des tonnages collectes sur une annee 11
Figure 13 : Synthese de l'organisation de la collecte des dechets sur la CCB 17
Figure 14: Decheteries du territoire 17
Figure 15 : Support de communication collecte encombrants 18
Figure 16 : QR code carte exutoires 18
Figure 17 : Aperçu de la carte des exutoires dechets CCB 18
Figure 18 : Tonnages sur l'annee 2019 19
Figure 19 : Evolution des tonnages des collectes separees entre 2010 et 2020 20
Figure 20 : La production de dechets sur le territoire de la CCB diminue 20
Figure 21 : Evolution des tonnages des DMA entre 2010 et 2020 21
Figure 22 : Composition des OMR 21
Figure 23 : Composition des dechets jetes en decheterie sur la base des tonnages de 2019 22
Figure 24 : Composteur individuel 23
Figure 25 : Site de compostage partage 23
Figure 26 : Caissettes de tri 23

Tableau 1 : Comparatif de la situation de l'emploi entre la CCB, les Hautes Alpes, la Region PACA et la France 11
Tableau 2 : Nombre de contenants par flux et commune 16
Tableau 3 : Repartition des tonnages entre particuliers et professionnels 17
Tableau 4 : Evolution des principaux flux collectes entre 2018 et 2019 19
Tableau 5 : Matrice AFOM 27

Contexte

En **2015**, la **Communauté de Communes du Briançonnais** a été lauréate « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG). Le PLPDMA vise à **formaliser** et **pérenniser** les **actions déjà menées** en faveur de la réduction des déchets, notamment dans le cadre du **TZDZG**.

- Une stagiaire a été chargée de l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de mai à septembre 2021.
- Une chargée de mission a été recrutée pour piloter le programme et entrera en fonction en **septembre 2021**.

Le PLPDMA comporte obligatoirement et à minima :

- Un état des lieux de la production et gestion des déchets produits sur le territoire de la collectivité
- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs
- La méthode et les modalités d'évaluation et de suivi

Ce présent document constitue la synthèse du travail réalisé lors du stage. Il reprend en première partie **l'état des lieux** de la collectivité en matière de production et de gestion des déchets. En seconde partie est présenté le **programme d'actions**, établi sur 6 ans à partir de 2022.

Cadre réglementaire

Définition et enjeux autour de la réduction des déchets

La prévention des déchets

La prévention de la production de déchets a été introduite dans la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 pour **« prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits »**.

⇨ Au niveau **local**, la collectivité dispose de nombreux leviers pour diminuer la production de déchets en agissant auprès des habitants : cela passe par exemple par l'information et la sensibilisation sur les actions de consommation responsable, économie de fonctionnalité, réparation, réemploi... Il s'agit là de **« prévention aval »**

Les étapes de fabrication, conception, distribution et transport, c'est-à-dire la **« prévention amont »**, dépendent directement des entreprises et industriels producteurs et distributeurs de biens de consommation, la collectivité a moins de marge de manœuvre. Elle peut néanmoins initier une dynamique territoriale en concertation avec tous les acteurs.

L'économie circulaire

Le concept d'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015**. Elle a en effet reconnu la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable.

Cette notion contient l'idée que les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire peuvent être **générateurs d'activités et de création d'emplois durables et non délocalisables**. Les enjeux de l'économie circulaire sont à la fois **environnementaux, économiques et sociaux.**

Figure 1 : L'économie circulaire - ADEME

Les déchets ménagers et assimilés (DMA)

Le PLPDMA a pour objectif de **réduire les quantités de DMA** produites sur le territoire. Le champ d'actions de la collectivité se réduit donc à ce flux de déchets qui est composé :

- Des « **ordures ménagères et assimilées (OMA)** elles-mêmes composées des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des déchets recyclables collectés séparément (CS)
- Des « **déchets occasionnels** » qui sont principalement collectés en déchèterie : tout venant, déchets verts, cartons, ferraille, bois, gravats, déchets dangereux, etc.
- Des « **déchets assimilés** » produits par les activités économiques mais collectés pas le service public en mélange avec les ordures ménagères ou les déchets occasionnels.

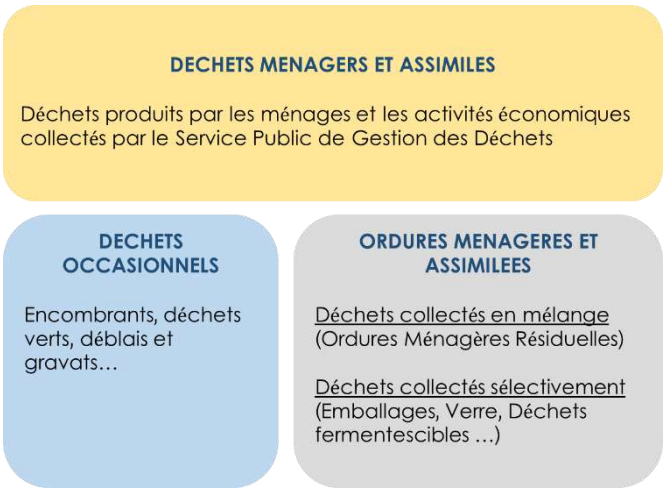

Figure 2 : Composition des déchets gérés par les collectivités locales

Réglementation autour de la gestion des déchets

Au niveau européen

La directive **n°2008/98/CE du 19 novembre 2008** relative aux déchets affirme les orientations majeures de la politique de gestion des déchets. Elle définit entre autres la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la **prévention** comme **mode de gestion prioritaire**. Elle impose également aux Etats membres l'établissement de programmes de prévention de déchets

Au niveau national

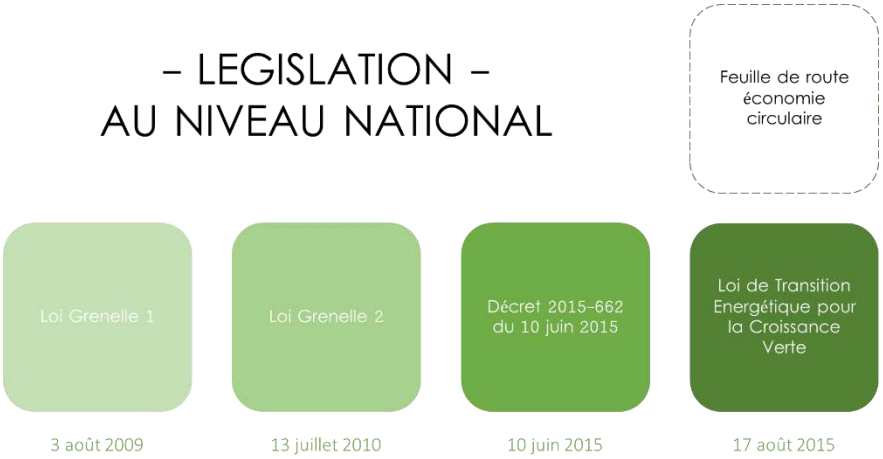

Figure 3 : Législation nationale - Gestion des déchets

Détail en annexe 1

A l'échelle locale

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets - SRADDET

Le **SRADDET** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) a été arrêté par le Préfet le **15 octobre 2019**. Conformément à la **Loi NOTRe**, il s'est substitué au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

La **planification régionale** en matière de prévention et de gestion des déchets est **opposable** à toutes les décisions publiques prises en matière de déchets, d'autorisation environnementale ou d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés

C'est en cohérence avec l'ensemble de cette réglementation et du PRPGD que les collectivités locales compétentes pour la collecte et le traitement des déchets doivent définir de manière opérationnelle le PLPDMA. L'objectif de celui-ci sera de **territorialiser** et **détailler les objectifs de prévention des déchets**, ainsi que de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le territoire de la CCB

13

communes

20 200

habitants *(INSEE)*

843

km²

24

hab. /km²

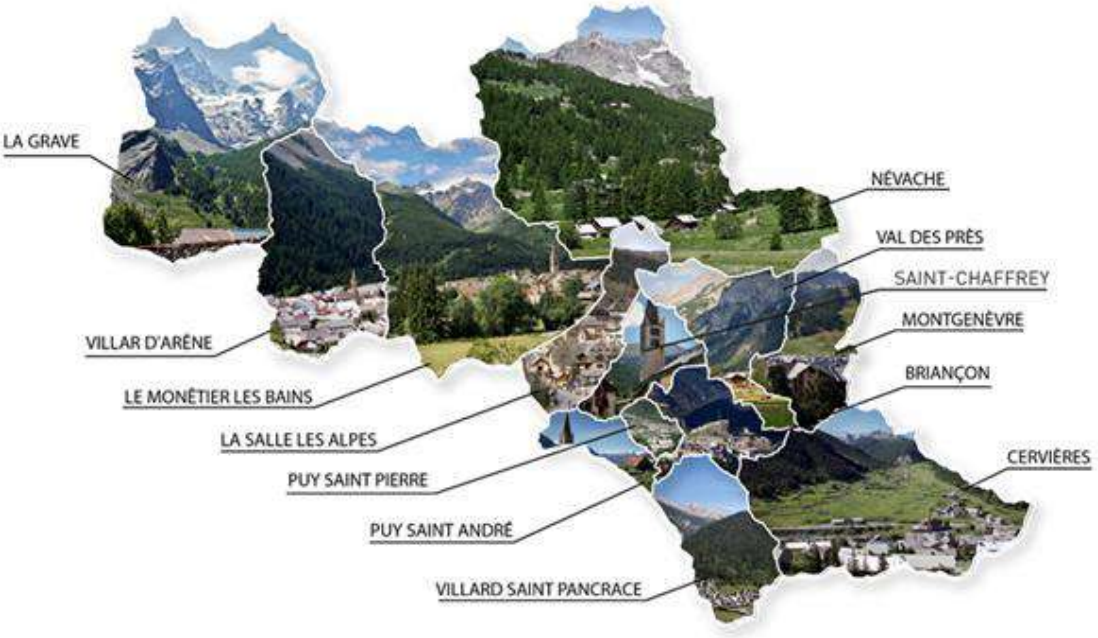

Figure 4 : Les communes de la Communauté de Communes du Briançonnais

La Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) est située dans les **Hautes-Alpes (05)**. Créée en **1996**, elle regroupe 13 communes : Briançon, Cervières, La Grave, Le-Monêtier-les-Bains, Montgenèvre, Névache, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Saint-Chaffrey, La-Salle-Les-Alpes, Val-des-Près, Villar d'Arène et Villard-Saint-Pancrace. Cet **établissement public de coopération intercommunale (EPCI)** connaît de fortes variations de population lors des saisons touristiques (décembre/février et juin/août). Le territoire de la CCB s'étend sur une superficie de 843 km², **entre 1200 et 1900 m d'altitude**.

Compétences :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Eau, prévention des inondations
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Assainissement
- Gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Politique du logement et du cadre de vie
- Équipements culturels et sportifs
- Politique de la ville
- Création et gestion de maisons de services au public

Population et habitat

Le territoire compte **20 173** habitants permanents en 2020. La **population DGF** est de **36 375 habitants**, et peut atteindre 80 000 habitants en haute saison. La densité de population est très hétérogène sur le territoire. 58% de la population est localisée à Briançon.

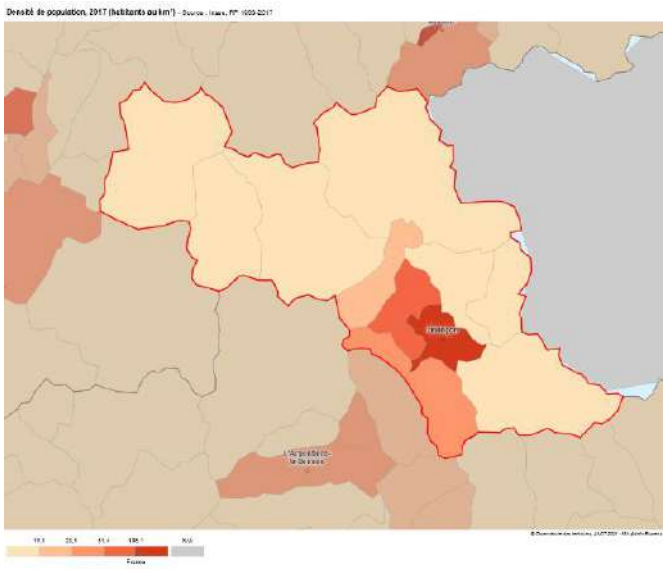

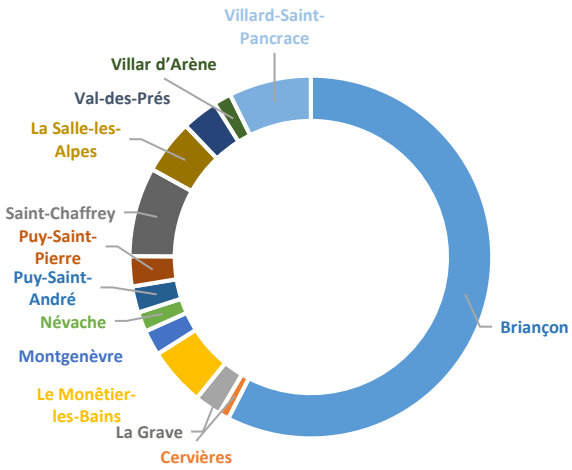

REPARTITION POPULATION CCB (2020)

Figure 5 : Répartition de la population (%) par commune

Sur la période 2012-2017, la population a plutôt stagné, avec une **légère baisse moyenne de 0,6%**. Globalement, les variations de population à l'année sont plutôt faibles. L'attention est à reporter sur les fortes variations observées lors des saisons touristiques. En effet, avec **60% de résidences secondaires**, le territoire dispose d'une très forte affluence touristique.

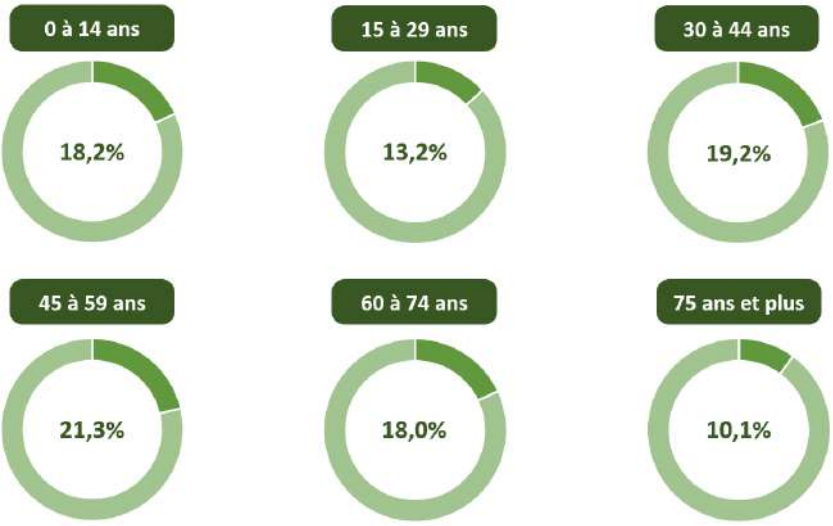

La proportion de **jeunes et jeunes adultes** est particulièrement **faible** (13.2% contre 16.3% en PACA et 17.6% en France métropolitaine).

A l'inverse, elle est légèrement plus élevée que la moyenne française pour les 30-44 ans, et on note une **forte représentativité des retraités**.

Figure 6 : Répartition de la population (%) par tranche d'âge

La typologie d'habitat est principalement collective : **29,8 % de maisons pour 70,2 % d'appartements**, répartis comme suit :

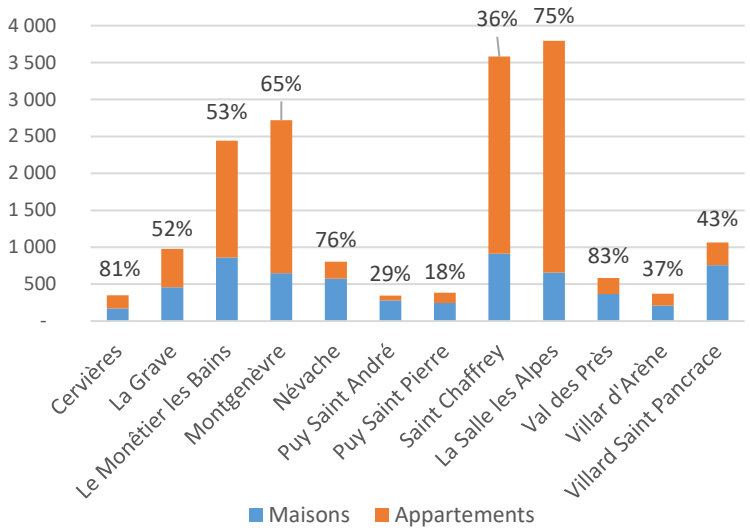

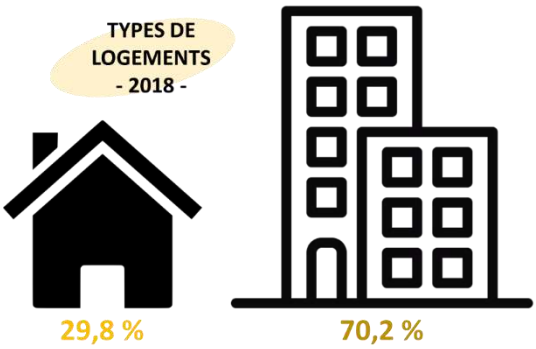

Figure 7 : Types de logements (2018)

Figure 8 : Répartition des typologies d'habitat par commune

*Pour en faciliter la lecture, la ville de **Briançon** n'apparaît pas sur le graphique ci-dessus. L'habitat y est majoritairement collectif **(81% d'appartements pour 8817 habitats au total**)*

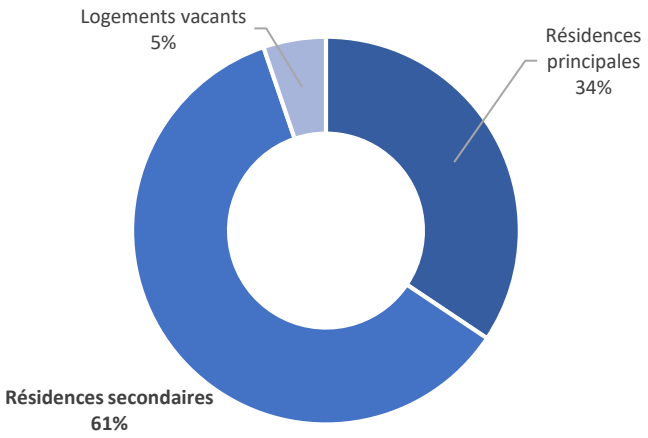

Figure 9 : Catégories de logements (2018)

⇨ Dans le cadre des actions mises en place, il faudra prendre en compte le caractère itinérant d'une partie de la population (résidences secondaires, vacanciers) afin qu'elles soient adaptées. L'information sur le type d'habitat est également à prendre en considération, notamment pour les problématiques liées au compostage des biodéchets.

Activité économique

Domaines d'activités

Fin 2018, **1168** établissements actifs employeurs étaient référencés. Les secteurs du commerce et du service sont très fortement représentés.

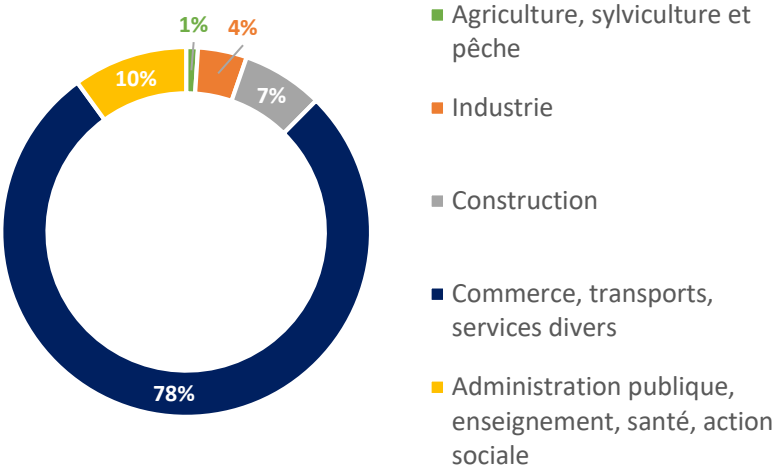

Figure 10 : Répartition (%) des établissements par secteur d'activité

Loisirs et tourisme

« Au cœur des Alpes et aux portes de l'Italie, le Briançonnais bénéficie d'un climat privilégié et offre un cadre de vie préservé, dans des paysages d'exception. Formidable terrain d'aventure avec ses 3 domaines skiables de renommée internationale : La Grave - La Meije, Serre-Chevalier et Montgenèvre, le territoire propose chaque jour de nouvelles découvertes grâce à son effervescence culturelle, son patrimoine exceptionnel et ses activités de pleine nature en montagne (eaux vives, vélo, sports aériens…). »

Du fait de son fort attrait touristique, **l'hébergement touristique** est présent sur le territoire :

Figure 11 : Nombre d'établissements et de lits touristiques sur le territoire

Une manière de visualiser ce caractère touristique, et son impact en termes de déchets, est d'observer la **variation des tonnages collectés sur une année** :

Les détails sur l'année 2020 et l'influence du Covid-19 sont présentés en Annexe 2

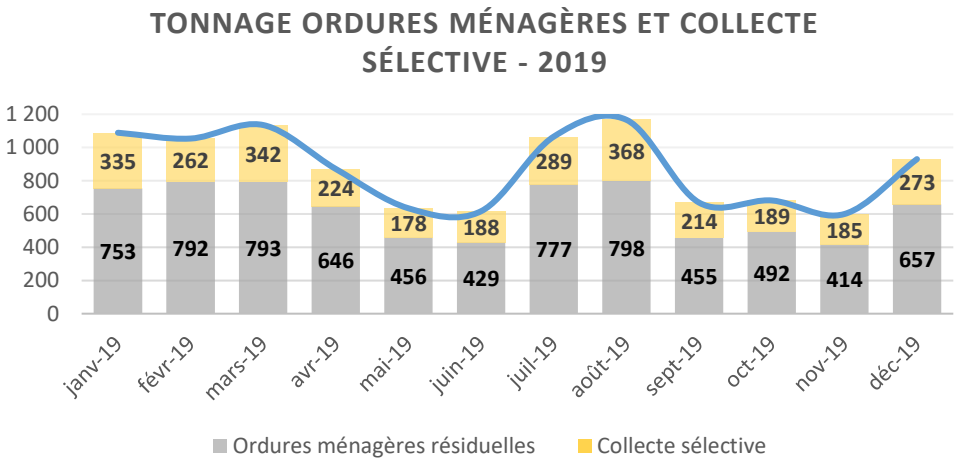

Figure 12 : Variation des tonnages collectés sur une année

Situation de l'emploi

En termes d'emploi, le taux de chômage du territoire est inférieur à celui des Hautes-Alpes et de la région PACA. Plus d'une personne sur huit vit en-dessous du seuil de pauvreté : le pouvoir d'achat n'est pas très élevé, notamment du fait des prix pratiqués en raison de la forte affluence touristique, rendant la vie et l'accès au logement compliqués pour les locaux.

Tableau 1 : Comparatif de la situation de l'emploi entre la CCB, les Hautes Alpes, la Région PACA et la France

	CCB	Hautes Alpes	PACA	France
Taux de chômage	**7%**	10%	14%	13%
Taux d'activité	**77%**	76%	72%	74%
Revenu médian (en €)	**20 820**	20 880	21 350	21 260
Taux de pauvreté	**13,1%**	13,9%	17,3%	14,8%

- ⇨ Les très petites et petites entreprises nécessitent un accompagnement plus poussé sur les questions liées à la réduction des déchets, ayant moins de moyens humains et financiers que les plus grandes.
- ⇨ Les lieux de restauration collective des établissements scolaires ou de santé sont des lieux propices à la réduction du gaspillage alimentaire.
- ⇨ Concernant le tourisme, les offices de tourisme et les lieux d'accueil d'une population saisonnière peuvent servir de points relais de l'information au niveau de la réduction des déchets.

Pratiques et perception des citoyens et professionnels face à la gestion et la prévention des déchets

Lors de l'établissement du diagnostic du territoire, une **enquête en ligne sur un mois (juillet-août 2021)** a été réalisée auprès de **120 foyers** et **57 professionnels**. Celle-ci a permis de mieux connaître les pratiques et connaissances en termes de prévention des déchets.

Enquête sur les ménages

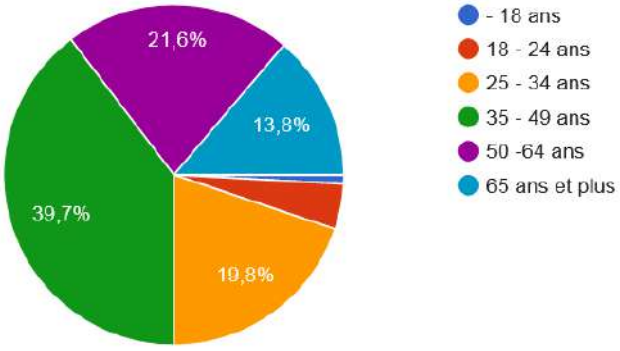

Profil des répondants

75% des répondants habitent à l'année sur le territoire de la CCB, **15,3%** y ont une résidence secondaire et **3,4%** y habitent le temps d'un stage ou d'une saison.

Les réponses restantes concernent essentiellement des habitants des communautés de communes voisines.

Pratiques mises en œuvre :

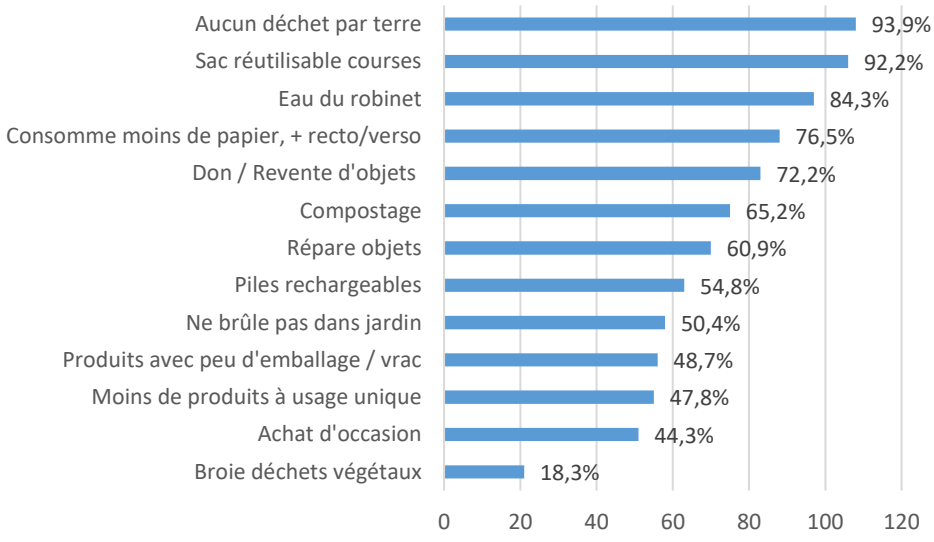

Sentiment par rapport aux déchets produits :

Sur une échelle de 1 à 5, à quel point vous sentez-vous concerné.e par les déchets que vous produisez (5 étant « extrêmement concerné.e »)

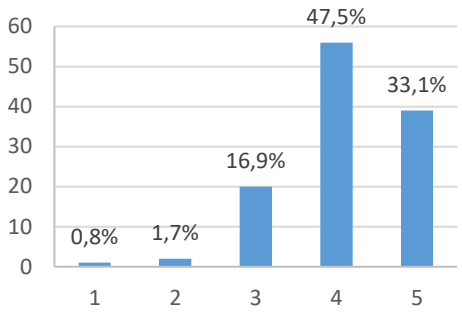

Principaux freins

- Trop d'emballages inutiles
- Manque de produits disponibles en vrac
- Consignes de tri pas suffisamment détaillées, difficile de savoir ce qui est recyclable

[*en vacances*]

- Moins de possibilités qu'à domicile (compost) [73%]
- Pas d'information sur les points de collecte à proximité [52.4%]
- Consignes de tri différentes [44.4%]

Volonté de faire évoluer les pratiques

95% des enquêté.es disent trier leurs déchets au quotidien. **61%** s'efforcent de les réduire au quotidien, et 37,3% essayent mais se heurtent à des difficultés.

Canaux d'information

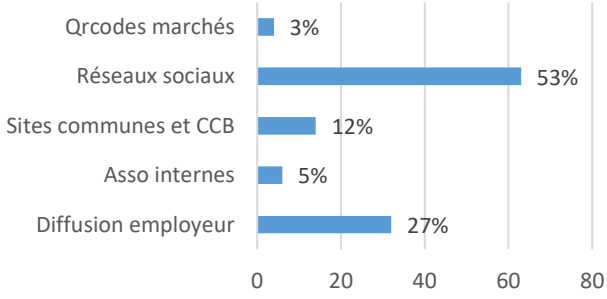

La grande majorité des enquêté.es a eu connaissance du questionnaire via les réseaux sociaux.

54,1% des enquêté.es ne se considèrent « pas vraiment » au courant des actions réalisées par la CCB en faveur de la réduction des déchets.

Les moyens d'information à privilégier seraient les suivants :

- Réseaux sociaux et sites web (CCB et mairies) - *50%*
- Panneaux sur les points de collecte - *16%*
- Interventions sur les marchés, en milieu professionnel et dans les copropriétés - *22%*

Enquête sur les professionnels

Profil des répondants

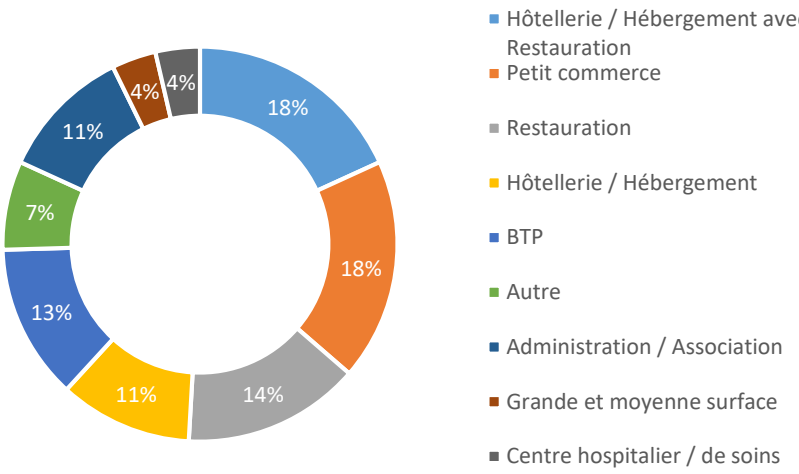

Pour **77%** des enquêtés, la gestion des déchets est, principalement, une préoccupation environnementale. **5,6%** la voient comme un enjeu économique, et **5,6%** comme une contrainte et/ou une obligation.

Pratiques mises en œuvre

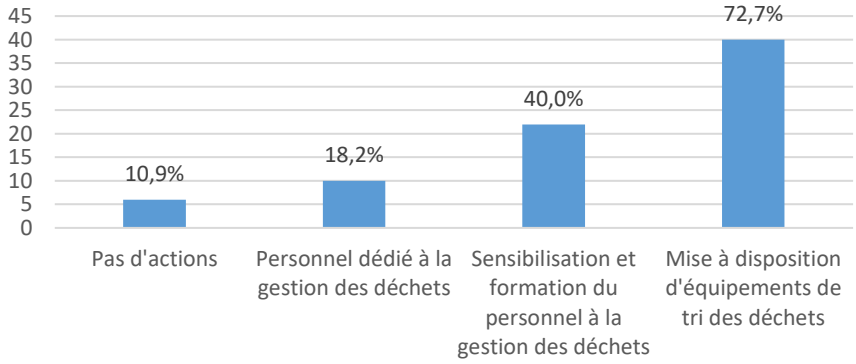

Plus de 40% des professionnels interrogés ne connaissent pas les quantités de déchets produits par l'établissement.

63% des enquêtés ont déjà développé des actions en matière de prévention, et **21,2%** ont l'intention de le faire.

- Achat à des fournisseurs réduisant les emballages
- Compostage des biodéchets
- Poubelles de tri avec indications
- Prévention auprès du personnel

70,9% des enquêtés ont déjà développé des actions sur le tri / recyclage des déchets produits, et **23,6%** ont l'intention de le faire.

- Recherche de nouvelles filières de recyclage
- Développement du tri sélectif

Organisation de la gestion des déchets sur le territoire

La partie du diagnostic dédiée à la gestion des déchets a pour but de faire un état des lieux de l'organisation de la gestion des déchets et du gisement actuel sur le territoire. L'objectif est de déterminer le potentiel d'évitement de production des déchets, et de mettre en évidence les aspects favorisant la réduction des déchets. Compte tenu du caractère exceptionnel de l'année 2020 (confinement), **ce diagnostic est établi sur les données de collecte de l'année 2019**.

Organisation de la collecte

Depuis sa création, la CCB dispose de la compétence liée à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés, pilotée par le service de gestion et valorisation des déchets. Sa mission, qui s'effectue sur l'ensemble du territoire communautaire, est d'optimiser la gestion des déchets, tout en sécurisant les points de collecte et en maintenant la qualité et l'efficience du service.

Depuis le 5 décembre 2013, le mode d'exploitation du service est mixte : il est assuré en régie et en prestation de service.

Le service de gestion et de valorisation des déchets assure en régie les prestations suivantes :

- Collecte des **ordures ménagères** (OM) et des **emballages ménagers recyclables** (EMR) en bacs roulants, en dispositifs semi-enterrés (DSE) et en colonnes aériennes,
- Collecte du papier en bacs roulants,
- Collecte du carton auprès des professionnels en bacs et en colonnes aériennes,
- Gestion du haut de quai de transfert,
- Gestion des hauts de quai des déchèteries.

Le prestataire Alpes Assainissement (Veolia) assure, en complément, les prestations suivantes :

- Collecte du verre et du papier en colonnes aériennes et en dispositifs semi-enterrés,
- Gestion des bas de quai des déchèteries (rotation des bennes, transport et traitement des déchets déposés),
- Transport vers les sites de traitement,
- Traitement des OM et des EMR.

+ 1 chariot manuscopique,
+ 1 broyeur de branches d'élagage

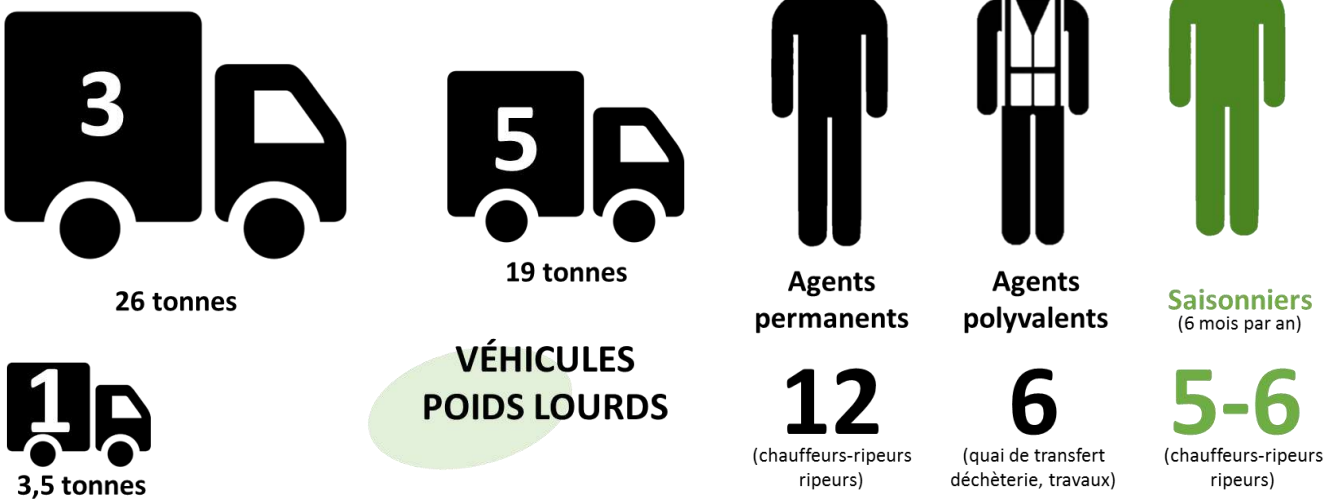

Déchets ménagers et tri sélectif :

Exclusivement en **apport volontaire** ; collecte en dispositifs semi enterrés (DSE) de grande capacité (3 à 5 m^3), colonnes aériennes ou bacs.

Les bacs sont progressivement retirés, avec l'objectif de terminer d'ici 2023 l'optimisation et l'harmonisation complète du parc de pré collecte.

Les flux collectés sont les **ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif en mélange, le verre, le papier et le carton**. Les fréquences de collecte varient en fonction de la saisonnalité, et notamment les besoins des structures professionnelles importantes, celles-ci étant soumises à la redevance spéciale.

FOCUS
« PAV : Point d'Apport Volontaire »

A chaque nouveau PAV créé, la **totalité de flux est représentée** pour **faciliter le geste de tri en un seul lieu** pour les administrés.

Les points de collecte sont disposés sur des lieux **faciles d'accès**, **sécurisés** pour les agents d'exploitation et les usagers et en concertation avec les communes.

Depuis 2018, la pose de **composteurs collectifs** sur les points de collecte est proposée aux communes.

Résumé du schéma de collecte des déchets de la CCB

Tableau 2 : Nombre de contenants par flux et commune

	ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES	VERRE	PAPIER	CARTON	PAV
BRIANÇON	117	97	82	69	14	115
CERVIERES	6	4	4	4	1	4
LA GRAVE	19	14	11	9	6	12
LE MONETIER LES BAINS	43	37	36	30	9	36
MONTGENEVRE	46	30	32	19	8	29
NEVACHE	12	7	7	6	6	7
PUY SAINT ANDRE	6	5	4	4	-	4
PUY SAINT PIERRE	6	5	5	2	-	5
SAINT-CHAFFREY	44	36	33	33	4	36
LA SALLE LES ALPES	54	40	36	32	7	40
VAL DES PRES	10	9	8	8	3	9
VILLAR D'ARENE	10	7	7	7	3	7
VILLARD SAINT PANCRACE	17	12	10	6	1	12
TOTAL	**390**	**303**	**275**	**229**	**62**	350
SOIT (NB/HAB INSEE)	**1 pour 53 habitants**	**1 pour 69 habitants**	**1 pour 76 habitants**	**1 pour 91 habitants**	**1 pour 335 habitants**	-

⇨ Les flux (*au moins Emballages*) sont tous représentés sur la majorité des points de collecte.

Synthèse de l'organisation de la collecte des déchets sur la CCB

	ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES	VERRE	PAPIER
Pré-collecte	Apport Volontaire			+ Porte à porte (administrations)
Collecte	Service Déchets		Veolia	Veolia (DSE et colonnes aériennes) Service déchets (bacs)
Transfert	Quai de transfert		-	-
Traitement	ISDND, Alpes Assainissement, *Ventavon (05)*	Centre de tri, Alpes Assainissement, *Manosque (04)* *puis* Livraison aux filières désignées	Verrerie OI *Vergèze (30)*	Centre de tri, Alpes Assainissement, *Ventavon (05)*

Figure 13 : Synthèse de l'organisation de la collecte des déchets sur la CCB

Les déchèteries

La déchèterie de La Clarée (en rouge) a été fermée en 2021. Quatre déchèteries sont désormais implantées sur le territoire, soit un taux d'équipement de 1 déchèterie pour 5000 habitants.

Les créneaux d'ouverture diffèrent d'une déchèterie à l'autre, permettant d'optimiser les moyens humains.

L'accès aux déchèteries est réservé aux usagers du territoire, mais aucun justificatif n'est demandé aux particuliers. Les apports des professionnels sont payants.

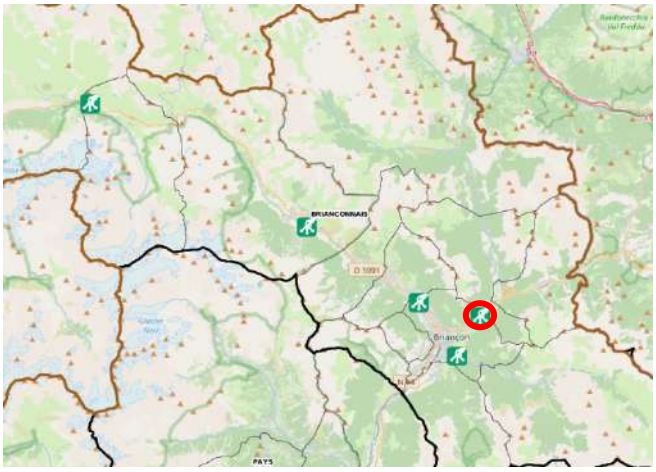

Figure 14: Déchèteries du territoire

Tableau 3 : Répartition des tonnages entre particuliers et professionnels

	Professionnel		Particulier		TOTAL 2019
	Tonnages	Pourcentage	Tonnages	Pourcentage	
Encombrants	153,4	11 %	1 252,5	89 %	1 406
Bois	98,3	10 %	884,6	90 %	982,9
Ferraille	11,6	3 %	448,1	97 %	459,7
Déchets verts	129,1	16 %	660,2	84%	789,3
Cartons	32,8	14 %	193,8	86 %	226,6
Gravats bennes	34	3 %	973	97 %	1007
Gravats ISDI	240,1	28 %	625	72 %	865,1
TOTAL	**699,3**	12%	**5037,2**	88%	**5 736,5**

Un projet de **déchèterie réservée aux professionnels** est en cours. Elle devrait voir le jour sur la ZA de Pont La Lame, sur la commune de Puy-Saint-André, et comportera une plateforme dédiée au réemploi.

Concernant la fréquentation des sites, en moyenne et sur les 5 dernières années, on comptabilise une dizaine d'usagers par heure.

⇨ Les déchèteries peuvent être des lieux de sensibilisation intéressants sur les thématiques du réemploi et de la gestion de proximité des biodéchets et déchets verts.

Collecte des encombrants

La CCB organise 2 collectes annuelles d'encombrants en porte-à-porte, au printemps et à l'automne. Cette prestation est assurée par la Ressourcerie La Miraille, acteur local de l'économie sociale et solidaire situé à Saint-Martin de Queyrières.

En 2019, 39 tonnes d'objets ont ainsi été collectés, représentant 23% du tonnage annuel en provenance du territoire réceptionné par la ressourcerie.

Figure 15 : Support de communication collecte encombrants

Exutoires

Le QR code ci-dessous donne accès à une carte recensant les différents exutoires des déchets triés sur le territoire de la CCB.

Figure 16 : QR code carte exutoires

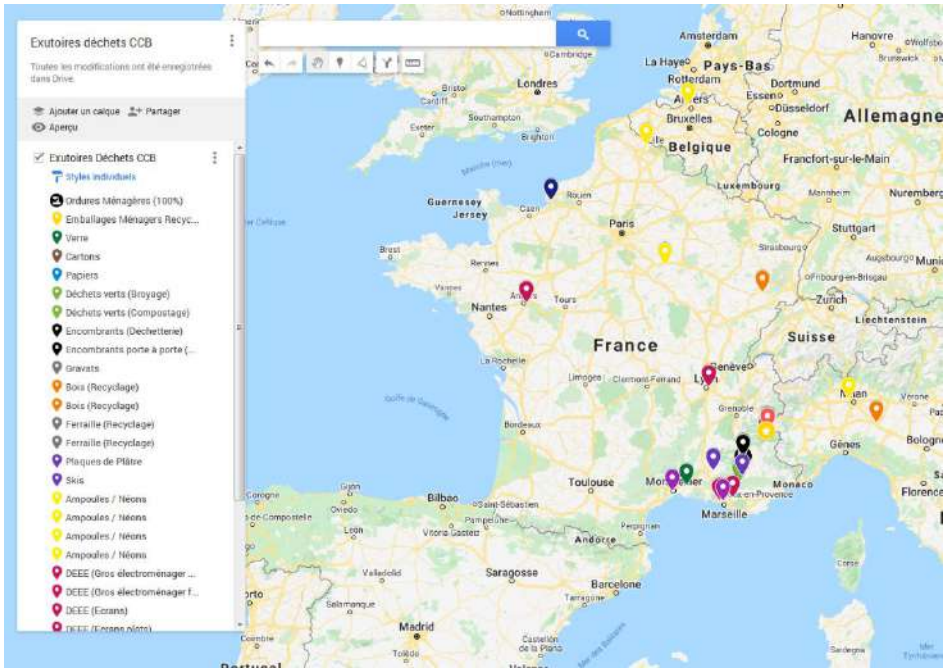

Figure 17 : Aperçu de la carte des exutoires déchets CCB

Coût du service

Le coût de gestion des déchets s'élève en 2019 à **5,15 millions d'euros**. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **5,92 millions d'euros**. Le financement du service est principalement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), à hauteur de **81%** des recettes.

- La **TEOM** est indexée sur la taxe foncière, et s'applique à toutes les propriétés bâties.

- La **Redevance Spéciale (RS)** est une contribution financière supportée par les entreprises et les administrations utilisatrices du service public d'élimination des déchets. Le montant de la RS est calculé en fonction de la production d'ordures ménagères et assimilées.
  L'objectif ? Rééquilibrer le financement du service entre les ménages et les professionnels, et sensibiliser les entreprises sur leur production de déchets, en incitant au tri et à la réduction.

En 2020, une exonération de RS de **50%** a été accordée aux entreprises, pour tenir compte de la forte diminution d'activité.

Bilan quantitatif

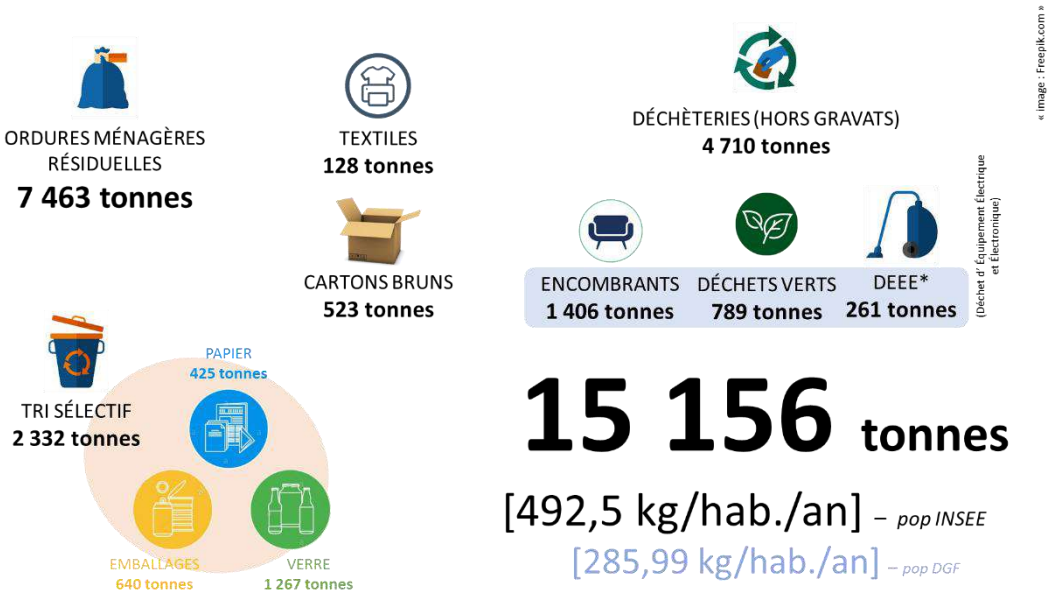

Figure 18 : Tonnages sur l'année 2019

Tableau 4 : Evolution des principaux flux collectés entre 2018 et 2019

	Variation 2018-2019
ORDURES MENAGERES	-7,7% ↘
EMBALLAGES	+24,8% ↗
VERRE	+7,4% ↗
PAPIER	-3,2% ↘
CARTON	+7,9% ↗

On note l'explosion des tonnages d'emballages, en parallèle de la forte diminution d'ordures ménagères, dues à **l'extension des consignes de tri**, en place depuis février **2019**.

Le tableau présentant l'ensemble des tonnages collectés sur le territoire de la CCB entre 2010 et 2020 est présenté en annexe 3. Le graphe ci-dessous retrace cette évolution.

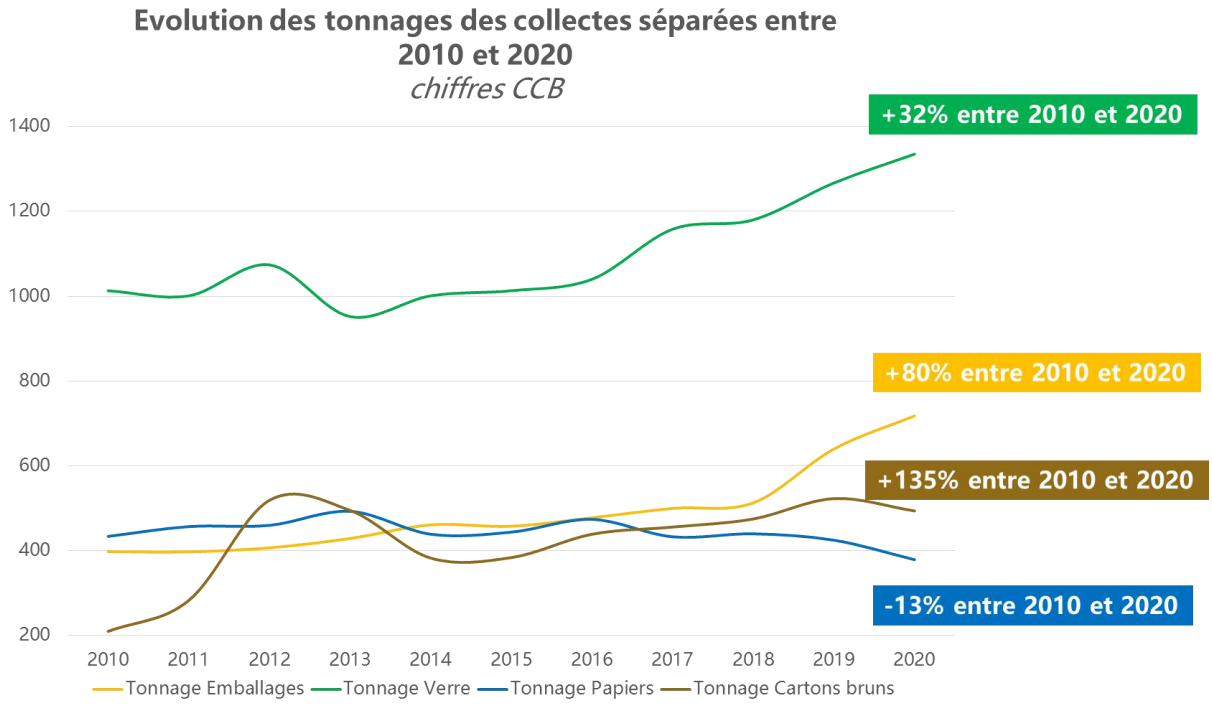

Figure 19 : Evolution des tonnages des collectes séparées entre 2010 et 2020

On constate une **baisse** quasi-constante des tonnages d'ordures ménagères résiduelles produites :

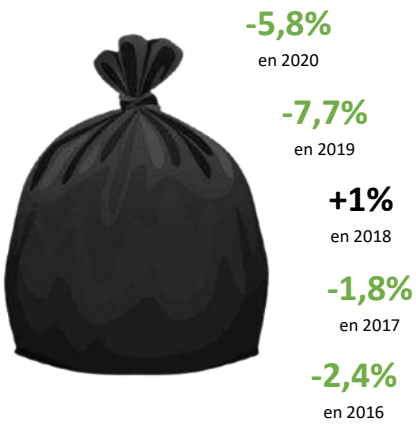

En parallèle, on note une **augmentation des tonnages issus de la collecte sélective** :

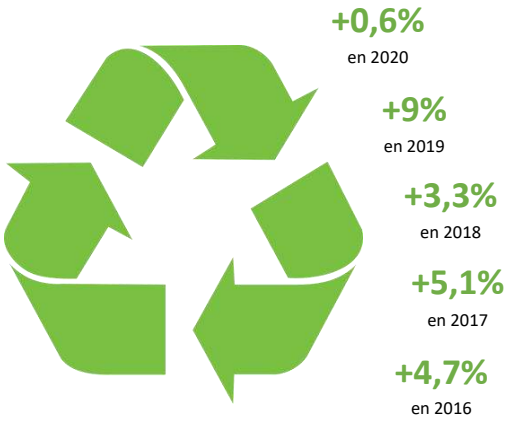

Figure 20 : La production de déchets sur le territoire de la CCB diminue

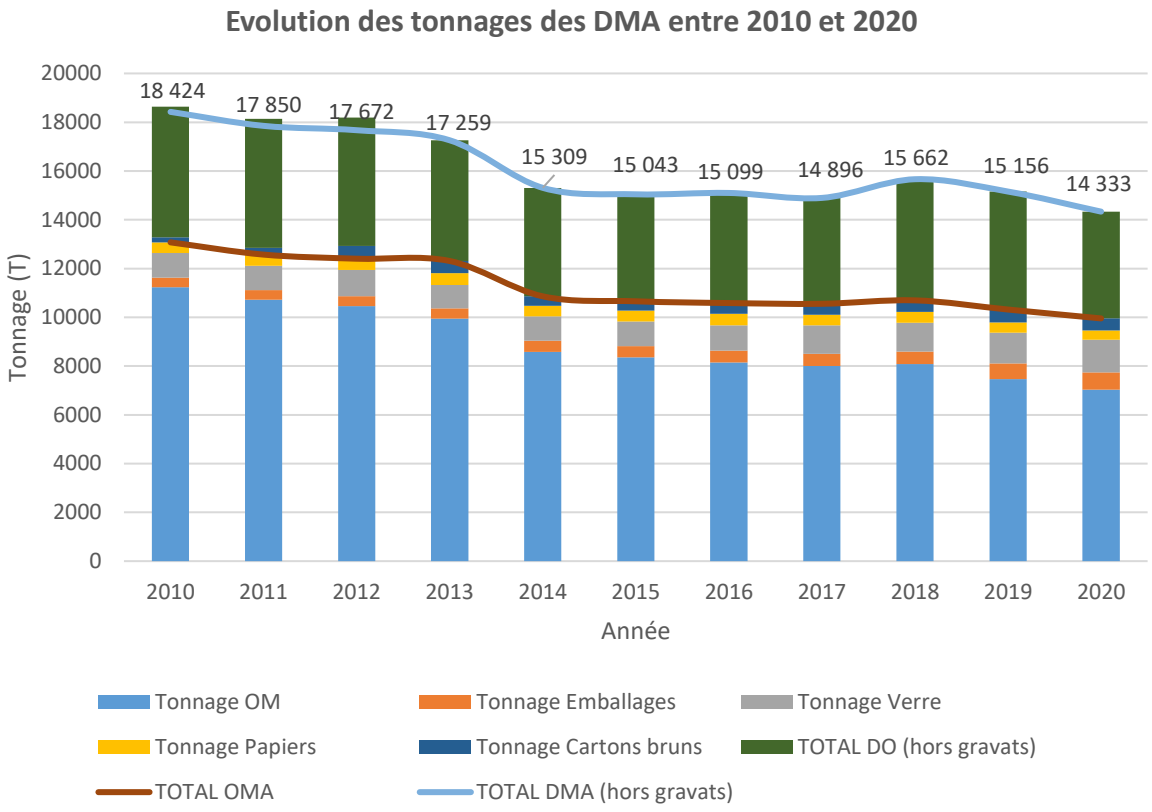

Figure 21 : Evolution des tonnages des DMA entre 2010 et 2020

Composition des OMR et déchets de déchèteries

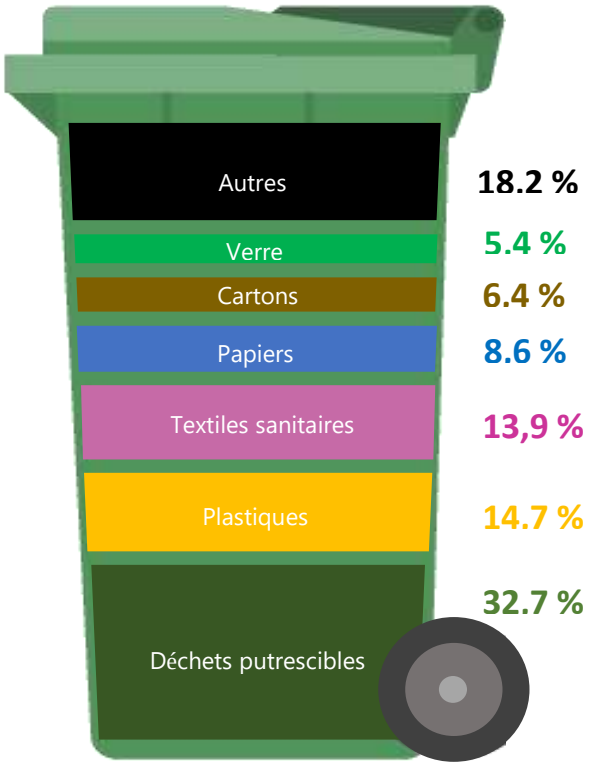

Figure 22 : Composition des OMR

Les résultats du **MODECOM 2017**, présentés ci-contre, permettent d'estimer la composition moyenne des ordures ménagères, et de cibler les gisements les plus importants.

A l'échelle nationale, il s'agit des **déchets putrescibles** (biodéchets, restes de repas…), des **plastiques** et des **textiles sanitaires**.

Cette tendance est transposable au territoire de la CCB.

Une **caractérisation** des OM sans ouverture des sacs a été réalisée en mars-avril 2021. Sur les 20,5 tonnes caractérisées, 3 tonnes d'indésirables ont été recensées, réparties comme suit :

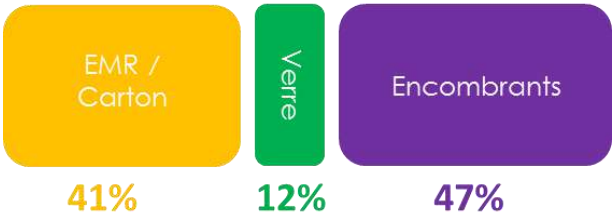

Les **catégories de déchets présentes en déchèterie** sont réparties de la façon suivante (basée sur les tonnages de 2019):

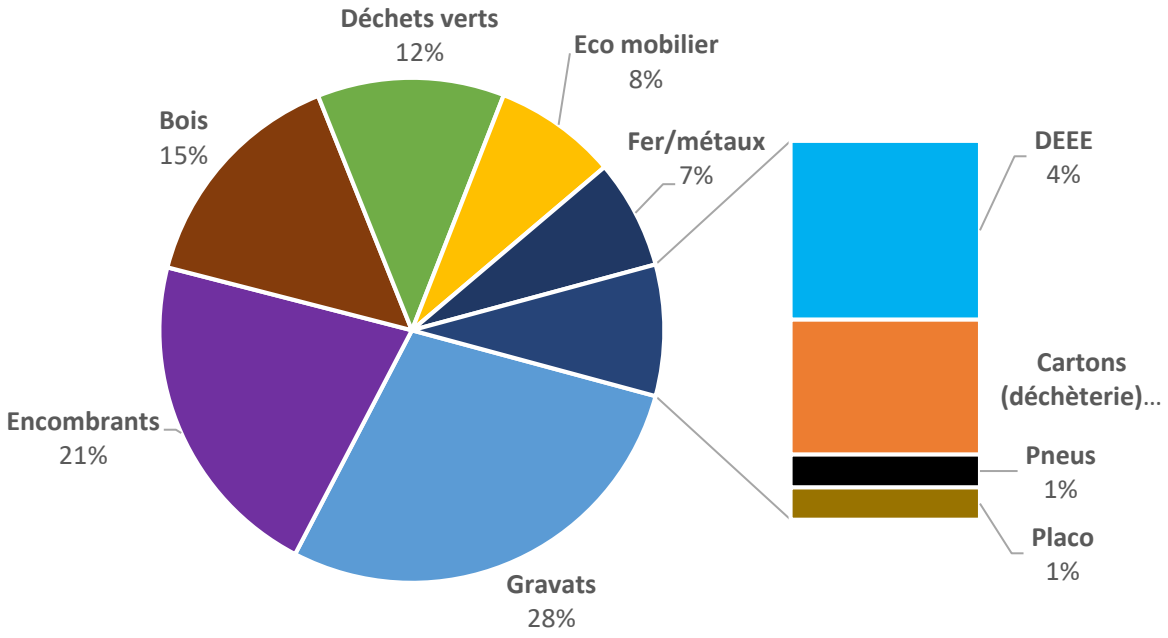

Figure 23 : Composition des déchets jetés en déchèterie sur la base des tonnages de 2019

Le tableau détaillé, présentant également l'évolution des tonnages sur les trois dernières années, est disponible en annexe 4.

- ⇨ En analysant la composition théorique des OMR, les priorités sur les actions de prévention peuvent être axées sur le **compostage** et le **gaspillage alimentaire**.
- ⇨ Concernant les déchèteries, les **encombrants** restent le flux prioritaire ; des actions en faveur du **réemploi** peuvent être envisagées.

Actions de prévention déjà menées sur le territoire

Actions internes au service

Compostage

Figure 24 : Composteur individuel

Depuis 2006, la Communauté de Communes du Briançonnais met à disposition des composteurs et lombricomposteurs pour les foyers du territoire, contre une participation financière de 25 (composteurs) à 30 € (lombricomposteurs). **670** composteurs ont été distribués depuis 2016.

Afin d'évaluer l'accueil réservé par les usagers à ces dispositifs, une question spécifique au compostage a été intégrée à l'enquête réalisée en juillet 2021 ;

Bilan : *50% des répondants sont déjà équipés, 18,2% sont intéressés par un composteur et 14,5% souhaitent la mise en place d'un composteur de quartier à proximité de leur logement.*

La Communauté de Communes du Briançonnais développe également des solutions de compostage partagé. Ces différents sites sont répertoriés sur la plateforme Geomas, qui permet aux usagers d'identifier les points à proximité.

Figure 25 : Site de compostage partagé

Distribution de caissettes de tri

Figure 26 : Caissettes de tri

Depuis avril 2021, la Communauté de Communes du Briançonnais met à disposition des professionnels et particuliers des caissettes de tri, contre une participation financière de 20€. **191** kits de tri ont ainsi été distribués en 2021.

Afin d'évaluer l'accueil réservé par les usagers à ces dispositifs, une question spécifique aux caissettes de tri a été intégrée à l'enquête réalisée en juillet 2021.

Bilan : 32% des répondants sont déjà équipés et 29% sont intéressés par un kit de tri.

Les retours usagers recensés sur le marché appuient également l'enthousiasme rencontré par ces caissettes sur le territoire, avec une mention spéciale pour les hébergeurs touristiques, qui constatent un réel progrès dans les gestes de tri des vacanciers depuis la mise en place des caissettes.

Animations scolaires et grand public

La CCB sensibilise les enfants du territoire à la thématique des déchets depuis de nombreuses années, en proposant des animations scolaires et périscolaires. Les animations scolaires sont assurées par un prestataire depuis l'année scolaire 2016/2017. A titre indicatif, 30 interventions ont été réalisées sur l'année scolaire 2018/2019, permettant de sensibiliser 737 élèves.

Des interventions sont également organisées dans les milieux professionnels, et un stand « déchets » est présent chaque été sur les marchés. Le service participe également aux évènements type Semaine Européenne de Réduction des Déchets et Semaine Européenne du Développement Durable, et intervient lors de certaines manifestations locales.

Au total, 86 interventions ont été réalisées en 2018/2019, soit 2 665 personnes sensibilisées.

Exemples d'actions menées sur le territoire par les partenaires

Atelier cycloniques

Récupération de vélos hors d'usage qui sont réparés et revendus.

Ressourcerie

Structure associative de l'Economie Sociale et Solidaire, qui permet à des objets de retrouver une seconde vie et qui créée de l'emploi.
Organise des *Repair Cafés*, un samedi par mois.

Bouchons d'Amour

Récupération des bouchons en plastique des bouteilles revendues à des plasturgistes pour financer du matériel pour les personnes handicapés et des opérations humanitaires ponctuelles.

Fils d'Ariane

Association sociale et solidaire de collecte et vente de vêtements d'occasion agissant pour l'insertion et l'emploi.

Autres politiques territoriales transverses

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

2020-2026

Validé en Conseil communautaire le **20 novembre 2020**, le **PCAET** du Briançonnais (**Plan Climat Air Énergie Territorial**) établit un programme d'actions concrètes, et mobilise et implique tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens…) du territoire.

Contrat Régional d'Equilibre Territorial

2019-2022

Déclinaison opérationnelle des axes du Plan climat « Une COP d'avance » adopté par la Région en décembre 2017. S'inscrit dans les orientations du SRADDET

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

En **2015**, la CCB a été lauréate au label **« Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »** porté par l'ADEME ; de nombreuses actions en faveur de la réduction des déchets ont été mises en œuvre sur l'ensemble du territoire communautaire.

LEADER (Liaison Entre Actions Développement de l'Economie Rurale)

2014-2020

Initiative de l'Union Européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales et créer des emplois.

Contrat de Transition Ecologique et Solidaire

2019-2023

Lancés par le ministère de la Transition écologique et solidaire en janvier 2018, a pour ambition de décliner localement les engagements internationaux (COP21) et nationaux (Plan Climat) de la France, en impliquant tous les acteurs du territoire autour d'un projet de transition durable.

Territoire d'Industrie

2019-2022

Inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires, vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention (État et ses opérateurs, collectivités territoriales et leurs établissements publics, entreprises), au service de l'industrie et de leur territoire.

Charte Zéro Déchet Plastique

La CCB adhère à la **charte Zéro Déchet Plastique** régionale, depuis **mars 2021.** *"Des millions de tonnes de déchets plastiques finissent en mer chaque année et proviennent à 80 % de sources terrestres."* La charte a pour objectif d'accompagner et de valoriser les porteurs de projets dans leurs actions.

Constitution de la CCES

A confirmer après l'approbation du plan.

Nom de l'organisme + Personne référente
ACMA (Association de Commerçants de Montgenèvre et des Alberts) Stéphane DANDOY
CCI Hautes Alpes Meryl COLONNA
Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes Aurélie DUBIEN
Chambre de niveau départemental des Hautes Alpes (Artisanat) Jean-Marie MOYON *(Responsable de la Délégation des Hautes Alpes)*
Courir en Briançonnais Patrick MICHEL - Elisabeth ROULLAND (déléguée)
Environnement & Solidarité (CPIE) Miren KERBRAT - Carine HAAG
Erilia Xavier LE PAGE (directeur, Gap) - Isabelle URTIS
Fédération Départementale des Entrepreneurs et Artisans du BTP des Hautes Alpes Aurélie CHABAS
Fédération des Campings des Hautes Alpes Franck VELAY
Initiative Nord Hautes Alpes Léo LAMBIEL
UMIH Marc GUEYDON - Sabrina FAURE (Hôtel du Faranchin, Villar d'Arène)

Synthèse du diagnostic

Tableau 5 : Matrice AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
- **Redevance spéciale** pour les professionnels calculée par rapport à la quantité de déchets collectés - Volonté **politique** affirmée de mettre en place des **actions concrètes** (ex : fermeture déchèterie La Clarée) - **Schéma de collecte optimisé** (chaque flux est représenté sur la plupart des points de tri) - Politiques de **prévention** menées (territoire labellisé TZDZG en 2014) et **ratio OMR en baisse** depuis quelques années	- **Peu d'exutoires** présents **sur le territoire**, des centaines de km sont parcourues quotidiennement pour le traitement / valorisation des déchets - **Manque de communication** avec les associations locales (peu de connaissances sur les projets menés) - Territoire touristique, très saisonnier, avec une **part de la population difficile à atteindre** (vacanciers) - Absence de contrôle d'accès en déchèterie pour les particuliers - **Pas de tarification / redevance incitative** développée (faible portage politique) - **Difficultés** logistiques et / ou pratiques à **faire respecter certaines lois** (sacs plastiques sur les marchés, dépôts sauvages) - **Pas de campagne de caractérisation** des OMR réalisée (difficultés à évaluer les gisements prioritaires d'évitement ou de réduction)
OPPORTUNITES	**MENACES**
- **Dynamique de territoire active** sur les thématiques liées aux déchets, à l'économie circulaire, au développement durable - Evolution du cadre juridique propice à la réduction des déchets (loi AGEC, loi Climat) - Evolution des mentalités : **population sensibilisée**, et globalement réceptive aux actions déjà menées (retours enthousiastes sur les composteurs, caissettes de tri) ; usagers prêts à développer des comportements vertueux	- Fermeture de l'ISDND de Ventavon à anticiper - Blocages politiques d'actions (si manque de coordination entre les différents acteurs) - **Covid-19** : essor du jetable et des emballages individuels lié à la peur de la pandémie - Dropshipping, Greenwashing, Désinformation, qui peuvent décourager les usagers consciencieux, et décrédibiliser les actions menées

Annexe

Annexe 1 - LEGISLATION *: au niveau national*

Loi Grenelle 1

Conformément à la directive cadre européenne, la loi dite Grenelle 1 (n°2009-967 du **3 août 2009**) relance une politique axée en priorité sur la prévention des déchets, en promouvant notamment l'écoconception des produits, et fixe plusieurs objectifs au regard de la généralisation des plans et programmes de prévention auprès des collectivités.

Loi Grenelle 2

L'année suivante, la loi n°2010-788 du **13 juillet 2010** dite loi Grenelle 2, prévoit la définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés au plus tard au 1er janvier 2012 par les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces PLPDMA incluent des objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Décret 2015-662 du 10 juin 2015

Les conditions d'adoption, de suivi et de révision de ces programmes ainsi que leur contenu ont été clarifiés et précisés le **10 juin 2015** par le décret 2015-662 relatif aux programmes locaux de prévention, retranscrit aux articles R541-41-19 et suivants du Code de l'Environnement.

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Enfin, la loi n°2015-992 du **17 août 2015** relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe comme objectif de dépasser le modèle économique linéaire (extraire-produire-consommer-jeter) et donne la priorité à la transition vers une **économie circulaire**. Le titre IV « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire » fixe plusieurs objectifs dont les suivants :

- *Réduire de 10% les quantités de DMA/habitant en 2020 par rapport à 2010,*
- *Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation,*
- *Atteindre 65% de déchets valorisés (matière et organique) en 2025*

Feuille de route économie circulaire

En complément de la loi TEPCV, une feuille de route pour l'économie circulaire décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire à un modèle circulaire. Parmi les mesures phares qui y sont listées, on retrouve :

- *Réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010*
- *Tendre vers 100% de plastiques recyclés en 2025*
- *Réduire les émissions de gaz à effet de serre : économiser l'émission de 8 millions de tonnes*

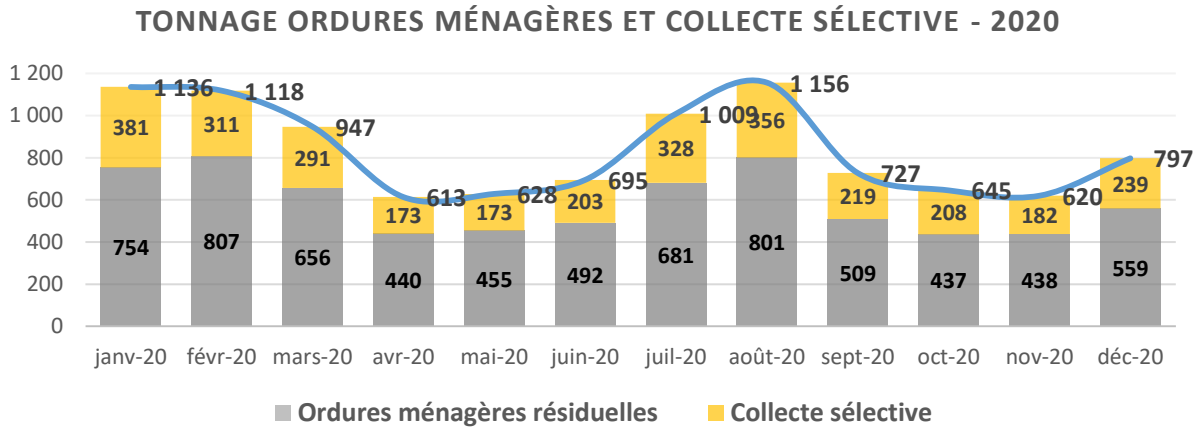

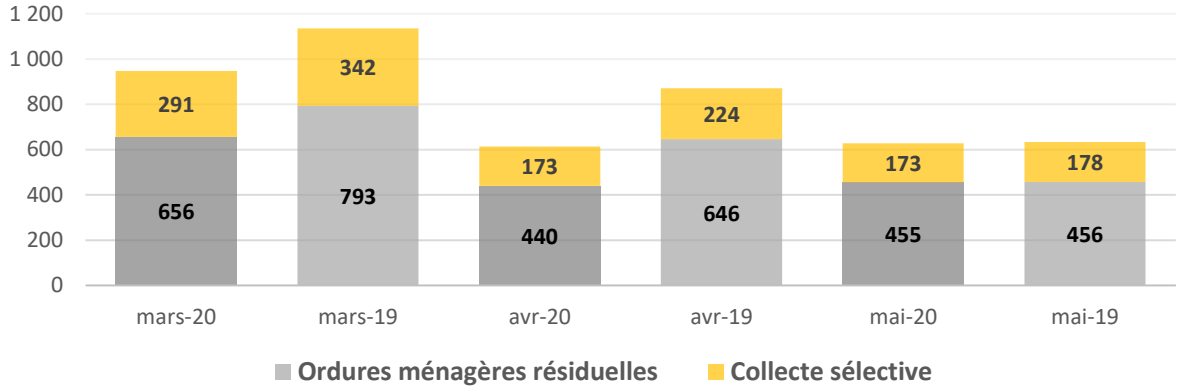

Annexe 2 : Tonnages ordures ménagères et collecte sélective par mois - 2020 + Focus sur l'influence du confinement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TONNAGE OM	11 228	10 715	10 461	9 940	8 576	8 357	8 153	8 007	8 087	7 463	7 028
TONNAGE EMBALLAGES	398	397,5	407	429	461	458	478	500	513	640	718
TONNAGE VERRE	1013	1001	1074	952	1 001	1013	1040	1 158	1 180	1 267	1 335
TONNAGE PAPIERS	434	457	460	493	439	444	474	433	440	425	379
DONT COLLECTE PAPIERS CCB	-	-	-	-	-	-	-	*28*	*25*	*26*	*35*
DONT COLLECTE PAPIERS VEOLIA PAV	-	-	-	-	-	-	-	*405*	*415*	*399*	*344*
TONNAGE CARTONS BRUNS	210	283	519	495	383	384	439	456	475	523	494
TOTAL OMA	**13 073**	**12 571**	**12 402**	**12 309**	**10 860**	**10 656**	**10 584**	**10 554**	**10 695**	**10 318**	**9 954**
TOTAL DECHETERIE (HORS GRAVATS)	**5265**	**5179**	**5171**	**4847**	**4350**	**4274**	**4395**	**4220**	**4832**	**4710**	**4291**
TEXTILES	86	100	99	103	99	113	120	122	135	128	88
ENCOMBRANTS PORTE A PORTE	178	165	103	97	26	15	10	9	18	29	9
TOTAL DO (HORS GRAVATS)	5529	5444	5373	5047	4475	4402	4525	4351	4985	4867	4388
TOTAL DMA (HORS GRAVATS)	**18 602**	**18 015**	**17 775**	**17 356**	**15 335**	**15 058**	**15 109**	**14 905**	**15 680**	**15 185**	**14 342**

Annexe 3: Tonnages collectés depuis 2010

	2017		2018		2019		évolution 2019/2015
	tonnages	évolution n+1	tonnages	évolution n+1	tonnages	évolution n+1	
Gravats	2366	-4%	2942	24%	1873	-36%	-14%
Encombrants	1212	-14%	1415	17%	1406	-1%	4%
Bois	801	-12%	943	18%	983	4%	5%
Déchets verts	957	-15%	972	2%	789	-19%	-28%
Eco mobilier	380	459%	520	37%	519	0%	-
Fer/métaux	388	-10%	465	20%	460	-1%	10%
DEEE	246	-4%	265	8%	261	-2%	0%
Cartons (déchèterie)	160	5%	162	1%	197	22%	25%
Pneus	53	112%	46	-13%	48	4%	66%
Placo	23	77%	44	91%	47	7%	81%

Annexe 4 : Evolution des tonnages en déchèterie, 2017-2019